

Contribution à la consultation sur la politique de protection des Français de l'étranger (couverture des soins dans le secteur privé)

4/8/2025

Tout d'abord, merci pour l'organisation de cette consultation.

Je voudrai attirer votre attention sur une difficulté majeure que rencontrent certaines catégories de retraités pour pouvoir bénéficier d'une couverture maladie des soins dans le secteur privé à l'étranger.

Nous avons pris notre retraite en Espagne où une telle couverture est devenue particulièrement nécessaire.

Il est vrai que nous avons accès au système public ici, ayant suivi les règles et transféré notre S1. Même si on trouve d'excellents médecins (parfois exerçant simultanément dans les secteurs public et privé), le fonctionnement du système de soins public espagnol traverse une crise. Sa lourdeur est particulière pour les accès aux rv, même avec le médecin référent, a fortiori avec un spécialiste pour lequel le lancement d'une demande de rv dépend de l'appréciation du médecin référent et est suivi d'une longue période d'attente avant qu'une date vous soit proposée par téléphone (ayant souffert d'un cancer du sein il y a près de 7ans, le médecin référent n'a pas organisé de suivi ici et je dois me rendre en France pour un suivi par Gustave Roussy, les rv pour des mammo quand le médecin référent veut bien le demander mettent en moyenne 10 à 11 mois, j'ai un doigt déformé suite à une chute, l'hôpital public ayant mis plus de 3 mois à mettre en place la kiné qui aurait dû démarrer au bout de 15 jours, etc...).

En cas de problème de santé soudain, revoir le spécialiste en dehors des rv officiels passe nécessairement soit par un nouveau rv avec le médecin référent (jusqu'à deux ou trois semaines d'attente + attente pour le rv avec le spécialiste concerné). Les urgences sont alors la seule solution d'accès rapide mais vu l'afflux la prise en charge peut être parfois problématique.

Ainsi, les urgences de l'hôpital public de notre lieu d'habitation n'ayant pas détecté une pneumonie grave de mon époux (détectée 3h plus tard par un hôpital privé où j'avais décidé de l'emmener tellement son état était grave) nous avons dû déboursier près de 30 000 euros depuis un an pour que mon mari soit soigné... Comme nous ne sommes pas dans un séjour temporaire (notre CPAM française a notre adresse espagnole et connaît notre situation) nous ne pouvons demander un remboursement en France..., ne serait-ce que sur la base des tarifs sec soc (en plein COVID on n'avait pas eu trop le choix pour pouvoir résider en Espagne que de transférer le S 1).

Une assurance privée permettant une couverture des soins dans le secteur privé est donc importante mais est un casse-tête pour les retraités.

Depuis près de 5 ans nous avons **tenté de nombreuses demandes d'adhésion à des assurances privées, toutes nous refusent du fait de notre âge (76 et 74 ans)** et refusent la prise en charge d'antécédents. Nous avons à plusieurs reprises tenté la **solution CFE + Humanis, mais Humanis nous a refusé car mon époux a moins de 15 ans de contributions en France ayant travaillé la plupart du temps à l'étranger (pour ma part, ancien fonctionnaire j'ai plus de 44 ans de contribution mais cela ne compte pas apparemment.**

Nous en étouffant auprès d'Humanis, mon mari ayant une carte vitale valide en France **et la règle des 15 ans n'étant pas applicable pour les retraités français résidents au sein de l'UE**, Humanis nous a répondu que les Mutuelles fixaient leurs propres règles.

Je précise que nous contribuons chaque mois à la MCF en France, couverture complémentaire à celle de nos cartes vitales françaises. Je continue pour ma part à contribuer à l'URSSAF au titre d'activités libérales indépendantes en France ponctuelles. Ceci rend notre situation encore plus frustrante.

Nous nous rendons en France pour des nombreux soins mais en cas d'urgence, donc dans les situations les plus graves où on est difficilement mobile, l'absence de couverture dans le privé nous met alors face à des situations cornéliennes. Nous vivons donc avec une épée de Damoclès et réfléchissons à un retour permanent en France, même si nous nous sentons bien par ailleurs en Espagne. Solution pas facile à notre âge et choix compliqué, mon mari requérant pour sa santé un climat doux.

CFE + Humanis ont des cotisations élevées mais pourraient constituer une solution. Pouvez-vous débattre avec eux de l'application de cette règle des 15 ans ? Le cas échéant, un accord pourrait-il être proposé/négocié avec les mutuelles et /ou compagnies d'assurance pour une prise en charge des soins dans le secteur privé hors France (éventuellement UE seule si une couverture monde paraît plus compliqué) pour les retraités avec des antécédents classiques à partir d'un certain âge (ex : bronchites, tension artérielle...) à des tarifs supportables.

Je suppose que d'autres couples sont éventuellement dans cette situation. En espérant que vous voudrez bien explorer d'éventuelles solutions.

Merci pour l'attention apportée à cette contribution,

Restant à votre disposition

Cordialement

Martine Kubler Mamlouk